

COMMENT FAIRE ?

Le dossier est disponible sur le site internet ViaTrajectoire (demande en ligne).

Vous pouvez contacter le service en cas de difficulté. Un dossier papier pourra vous être adressé.

A réception du dossier complet, une visite sera programmée selon avis.

L'admission est effective au terme de deux journées d'essai minimum qui garantissent la bonne intégration de

Contactez-nous pour tous renseignements.

POLE ALZHEIMER COROLLE

Accueil de jour

110, avenue d'Annecy
73000 CHAMBERY

Téléphone : 04 79 33 34 55

Fax : 04 79 33 89 28

ACCUEIL

Du lundi au vendredi :

9h - 12h et 14h - 17h

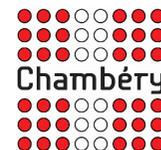


Centre communal d'action sociale

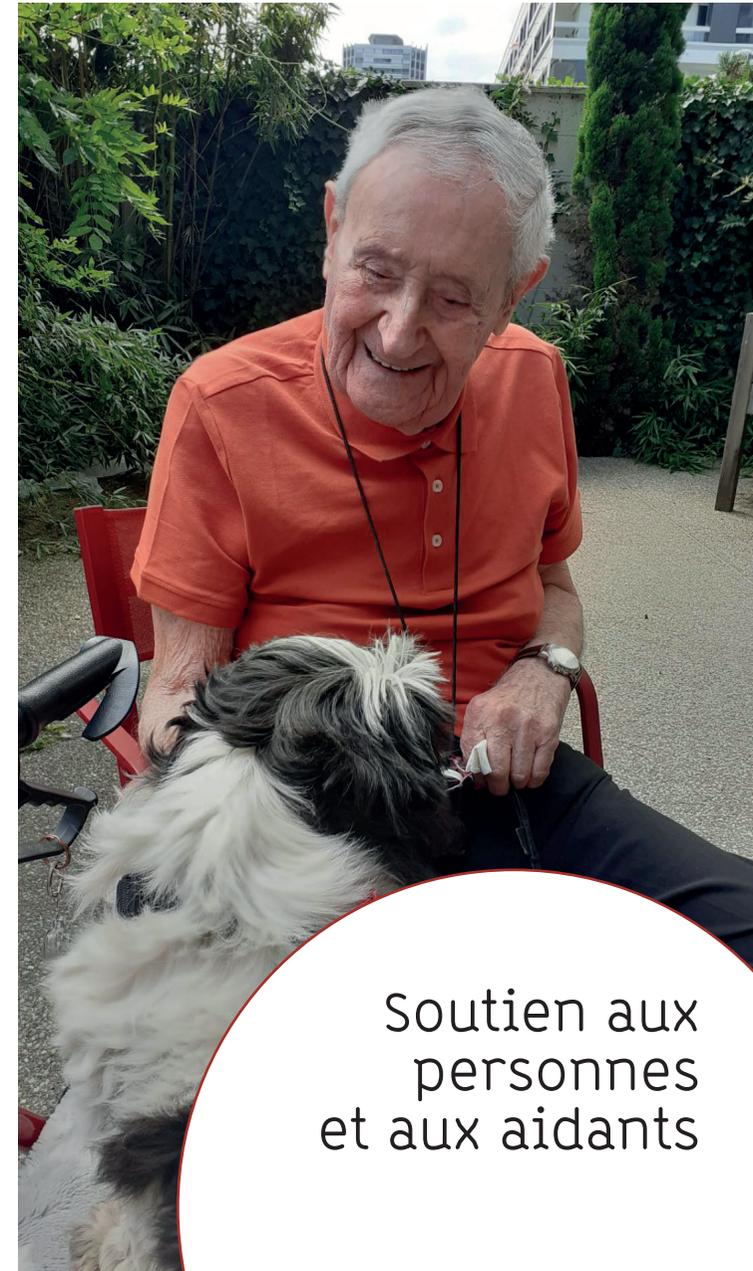
www.chambery.fr

145, rue Paul Bert
BP 30368
73003 CHAMBERY cedex

04.79.60.50.20



Pôle Alzheimer Corolle ACCUEIL DE JOUR



Soutien aux
personnes
et aux aidants

LE SERVICE

Situé dans les Hauts de Chambéry, en centre urbain, ce lieu de vie d'une capacité de dix places, accueille du lundi au vendredi, hors jours fériés et de fermeture du service selon les périodes de l'année, à la journée de 10 h à 17 h des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

Pour la personne accueillie : le service s'inscrit dans le projet individuel pour son maintien à domicile.

Pour les aidants : il informe, conseille, écoute et offre des moments de répit.

LE POLE ALZHEIMER-COROLLE

L'hébergement temporaire ainsi que l'Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile sont situés dans les mêmes locaux que l'Accueil de jour.

NOS MISSIONS

Une équipe pluridisciplinaire accompagne de manière globale la personne âgée souffrant de troubles cognitifs.

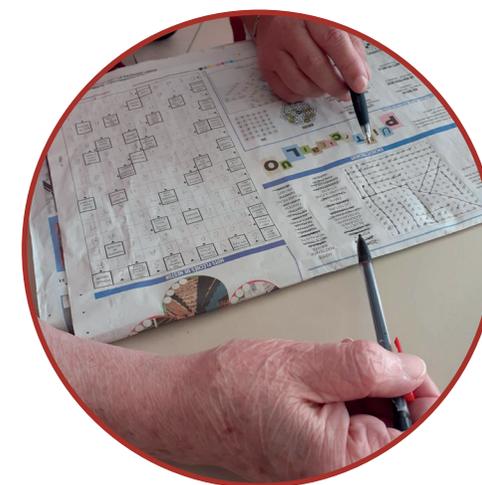
L'expression des compétences motrices, cognitives, sociales, comportementales est favorisée au travers d'activités et d'ateliers thérapeutiques menés de manière collective.

Ecoute
Respect
Confiance

POUR QUI ?

Pour bénéficier de ce service, vous devez :

- résider sur le territoire de l'agglomération de Grand Chambéry,
- avoir un diagnostic médical établi de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée,
- pouvoir vous adapter à la vie en collectivité,
- ne pas avoir besoin d'aide systématique pour effectuer les transferts, les déplacements et la prise des repas,
- ne pas avoir besoin de soins nécessitant une surveillance infirmière en permanence ou de soins de réadaptation.



Atelier mémoire